

# **JUSTIFICATION DU CHOIX DE SITE DE CHAMPAGNAC-DE-BELAIR**

La région Nouvelle Aquitaine est l'une des régions qui ambitionnent de sortir totalement des énergies fossiles d'ici 2050. A travers les objectifs du SRADETT, la région Nouvelle Aquitaine prévoit d'atteindre au moins 45% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 et 100% en 2050. En 2024, la région comptait environ 155 060 installations photovoltaïques avec une capacité de 5441 MWc. La région ambitionne d'atteindre 8500 MWc en 2030 ; puis 12500 MWc en 2050, soit plus que le double de la puissance installée en 2024.

L'objectif de la région est de valoriser ses nombreux gisements régionaux d'énergies renouvelables, en visant, à l'horizon 2050, l'autonomie énergétique régionale décarbonée. L'un des principaux atouts sur lesquels se base la région est le tissu d'entreprises innovantes dans les domaines des énergies renouvelables (ENR) ainsi que le taux d'ensoleillement. Le SRADETT de la région Nouvelle Aquitaine veut faire du photovoltaïque un atout pour les industriels en proposant des projets en Green corporate PPA (achat direct entre les développeurs et les industriels).

### ***L'évolution envisagée des installations photovoltaïques en Nouvelle Aquitaine***

*Source : SRADETT Nouvelle-Aquitaine*

|                           | 2015 | 2020  | 2024 | 2030  | 2050   |
|---------------------------|------|-------|------|-------|--------|
| Puissance installée (MWc) | 1594 | 3 300 | 5441 | 8 500 | 12 500 |

Toutefois, ces ambitions énergétiques ne s'écartent pas de celles de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le développement des projets photovoltaïques au sol doit respecter les objectifs de la préservation de la biodiversité. Dans l'identification des sites, Photosol s'engage systématiquement à mener des études de sélection minutieuses. Dans le cadre de ce projet, une étude préalable a été menée pour choisir le site. Les enjeux écologiques, technico-économiques, réglementaires, agricoles, paysagers et humains ont été pris en compte dans un rayon de 10 km autour du site. Ce périmètre d'étude permet d'identifier simultanément les sensibilités des sites présents aux alentours et les potentiels effets cumulés. La justification du choix de ce site s'appuie sur cette réflexion transversale multithématique.

En parallèle des éléments précédemment énoncés, l'identification des terrains favorables se fait via trois critères :

- Une surface minimale exploitable à l'étude ;
- Une topographie favorable à l'implantation des panneaux en prenant en compte l'inclinaison ;
- La possibilité d'un raccordement sur le réseau électrique.

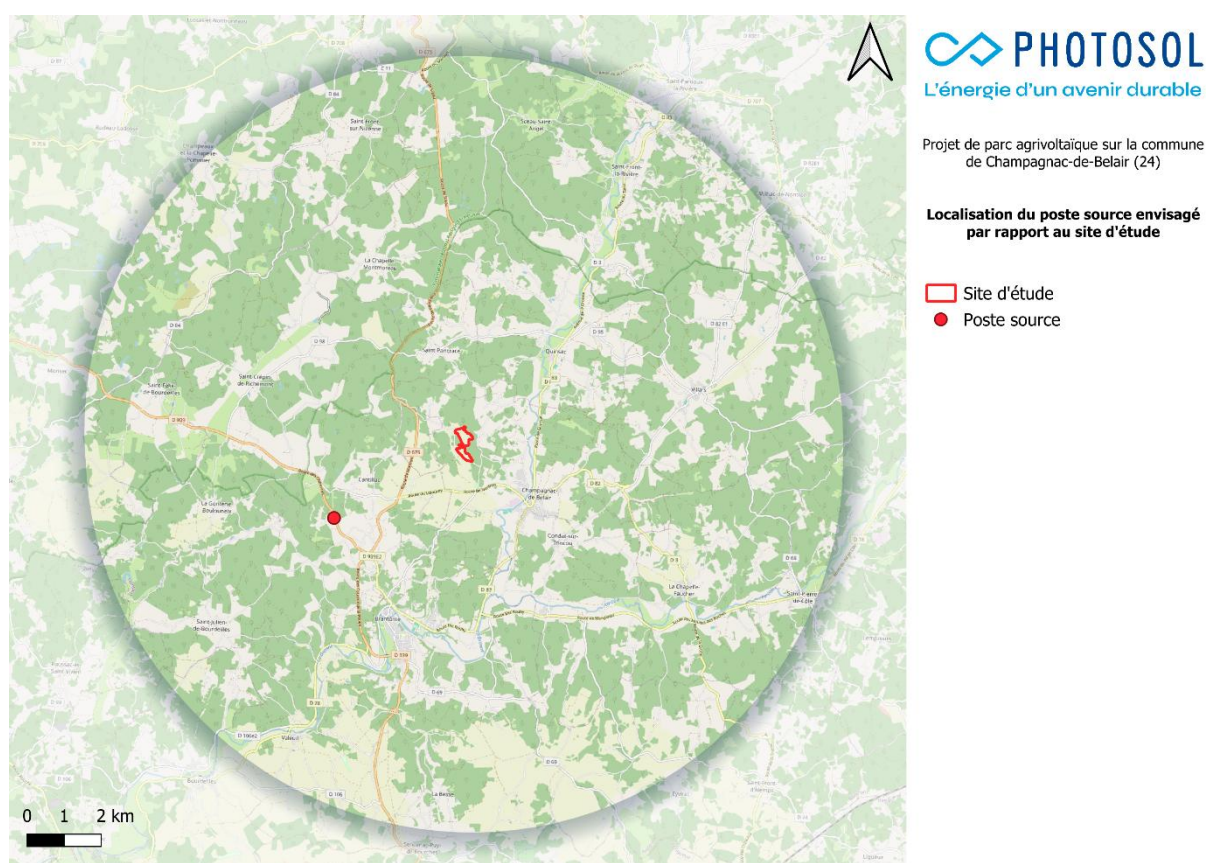
## Une localisation favorable par rapport au poste source

Le site est localisé au nord de la Communauté de Communes Dronne et Belle, au sein de la commune de Champagnac-de-Belair. Cette commune n'accueille actuellement aucun parc photovoltaïque au sol construit d'après les données disponibles sur le site de la Communauté de communes et dans le « Guide pratique pour le développement des ENR en Dordogne » \*. Ce projet permettra donc, dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, d'intégrer la commune dans cette démarche mise en avant par l'Etat.

Par ailleurs, le site d'implantation est situé à une distance raisonnable du poste source de Brantôme envisagé pour le raccordement électrique ; comme son nom l'indique, ce poste source est situé dans la commune voisine de Brantôme-en-Périgord à 6 km du site d'étude en suivant les routes.

\* Guide pratique pour le développement des ENR en Dordogne. Préfecture de Dordogne, juillet 2023. Disponible sur :

<https://www.dordogne.gouv.fr/contenu/telechargement/43098/342860/file/guideEnR.pdf>



*Situation du site par rapport au poste source envisagé*

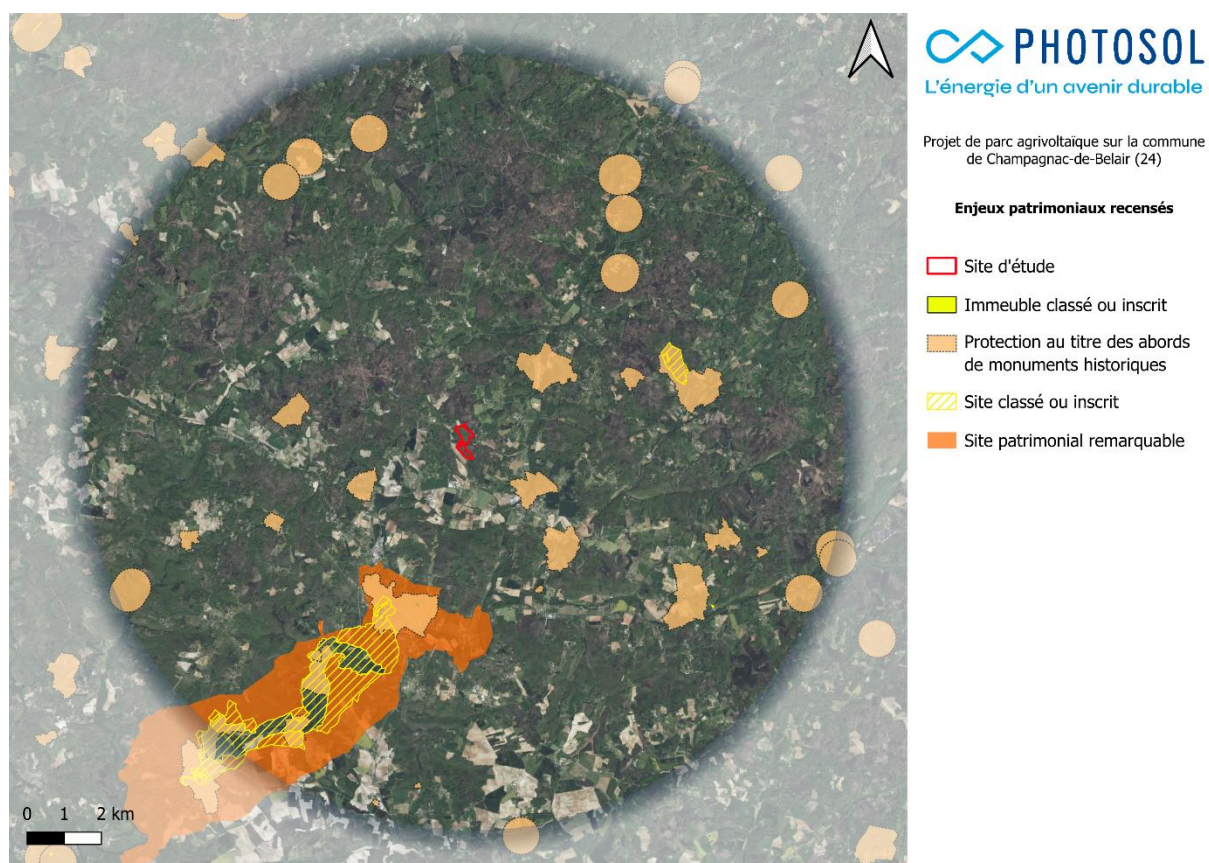
## Un site situé hors des zones à forts enjeux paysagers

La prise en compte des enjeux paysagers dans le processus de développement d'un projet photovoltaïque reste l'un des éléments primordiaux. Photosol, dans le choix de ce site, s'est assuré qu'il n'y a pas de proximité immédiate avec un monument historique ou un site patrimonial remarquable.

33 monuments ou sites historiques ont été identifiés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude. Parmi eux, les plus proches du site d'étude sont l'église Saint-Christophe (à 1,87 km au sud-est), le Château de Vaugoubert (à environ 2,3 km au nord-est) et l'église de Cantillac (à environ 2,4 km au sud-ouest). Ils ne présentent aucune covisibilité avec le site d'étude. La distance réglementaire autour des monuments étant de 500 m pour les projets photovoltaïques, ce site est idéalement situé.

Les sites patrimoniaux remarquables sont situés à plus de 3,5 km au sud du site. Enfin, les sites classés ou inscrits sont à plus de 4 km du site.

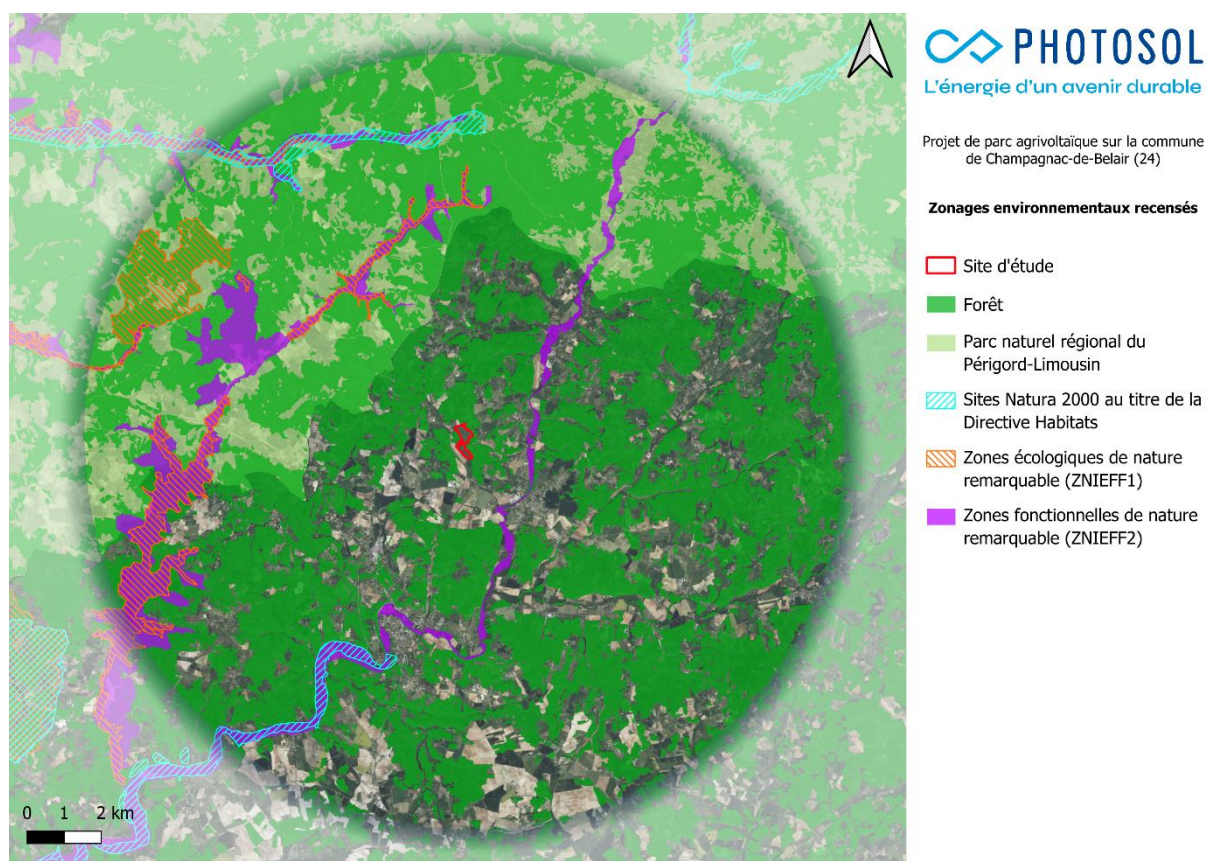
De plus, les études paysagères complémentaires sont intégrées à l'Etude d'Impacts Environnementale pour s'assurer de la bonne intégration paysagère du projet.



*Situation du site par rapport aux enjeux paysagers*

## Un site situé hors des zonages environnementaux réglementaires

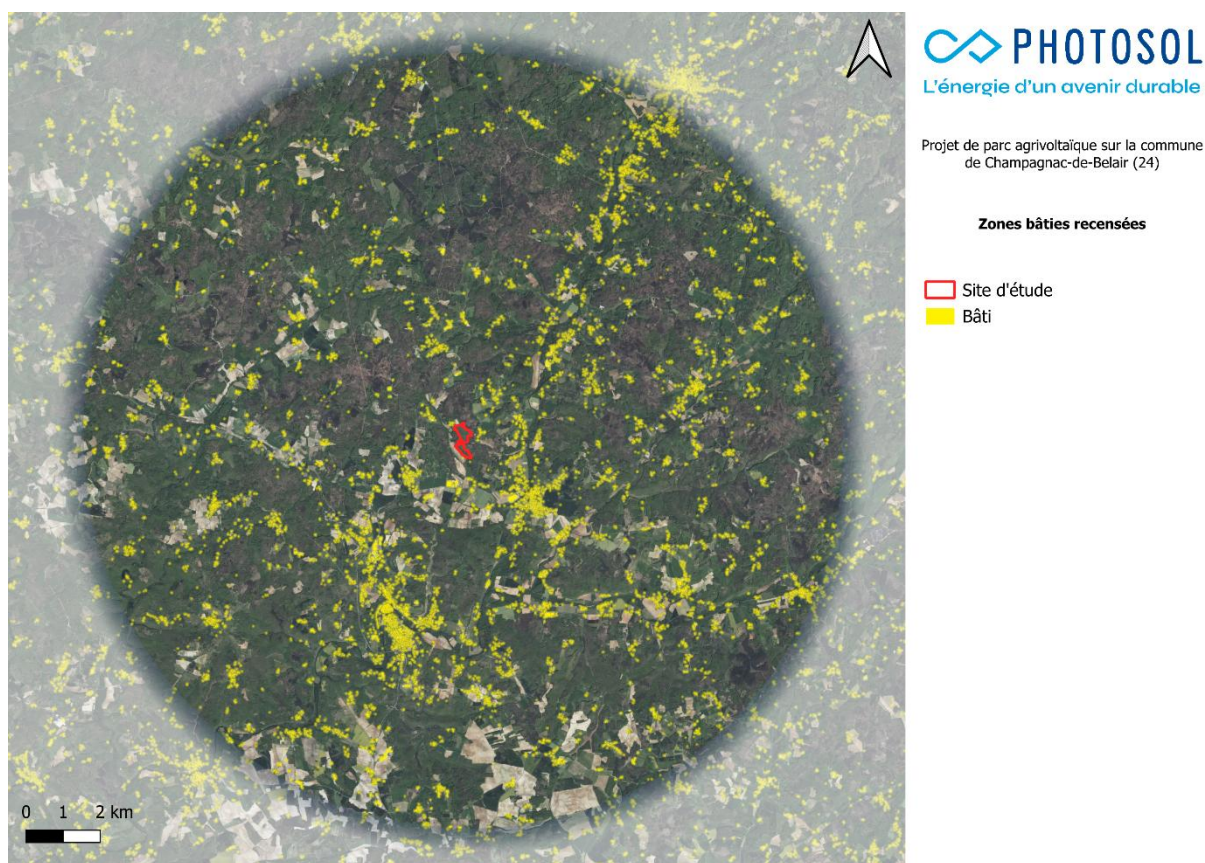
Dans l'identification des sites, il est préférable que les terrains se situent en dehors de tout zonage environnemental réglementaire, tel que les espaces naturels sensibles bénéficiant d'un classement particulier, les statuts de protection (Natura 2000 ZPS ou ZSC, Arrêté de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Nationale, etc.), ou d'inventaire (ZNIEFF I ou II, PNR, etc.). Le site du projet de Champagnac-de-Belair est à l'écart de ces zonages. Le plus proche est une ZNIEFF de type 2 (Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-La-Rivière à sa confluence avec l'Isle) située à environ 1,7 km à l'est du site d'étude. Les autres ZNIEFFs sont à plus de 3,5 km du site d'étude. Les réseaux Natura 2000 Habitats, regroupant la vallée de la Nizonne et la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle, sont situés à plus de 5 km du site. La limite du Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin se situe à environ 2,5 km au nord-ouest du site d'étude. Enfin, la totalité du rayon étudié est couverte par une réserve de biosphère, dont la zone centrale se situe cependant à environ 160 km à l'est du site étudié. Les études sur la faune et flore ont toutefois été réalisées pendant une année afin d'identifier dans les détails tous les enjeux et les fonctionnalités écologiques du site.



*Situation du site par rapport aux enjeux écologiques*

## **Evitement par rapport au milieu humain**

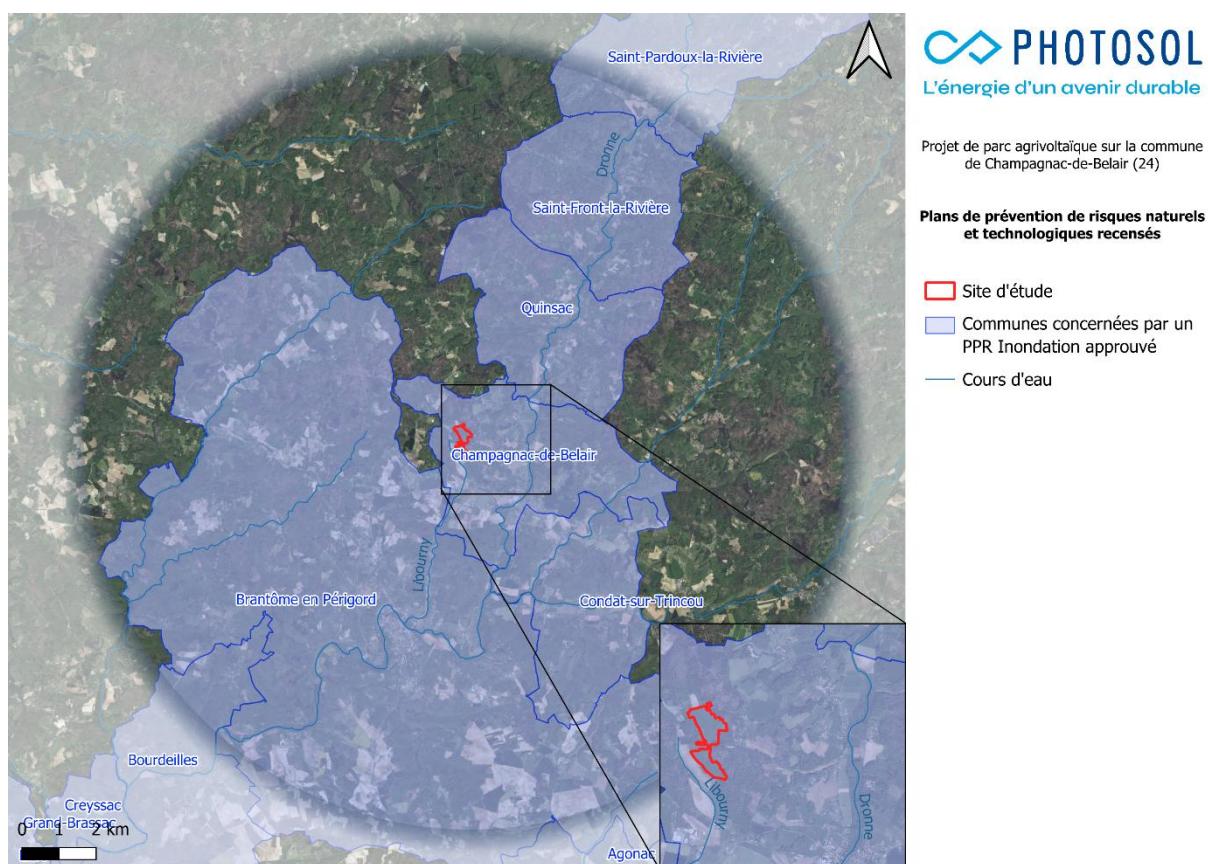
En dehors des enjeux écologiques et patrimoniaux, il est important que le projet s'intègre bien dans son environnement proche, notamment vis-à-vis des habitations aux alentours du projet. Le site étudié est à l'écart du centre-bourg de la commune de Champagnac-de-Belair (environ 1,87 km à vol d'oiseau) et ne présente aucune covisibilité avec ce dernier en raison des masques paysagers naturellement présents entre les deux zones. Les habitations situées à proximité du site font l'objet d'une analyse spécifique dans l'Etude d'Impacts Environnementale afin de s'assurer de la bonne intégration du parc photovoltaïque à l'échelle locale. Suite à cette étude et en lien avec des actions de concertation, des mesures paysagères adaptées sont présentées dans le chapitre dédié à ce sujet dans l'Etude d'Impacts Environnementale.



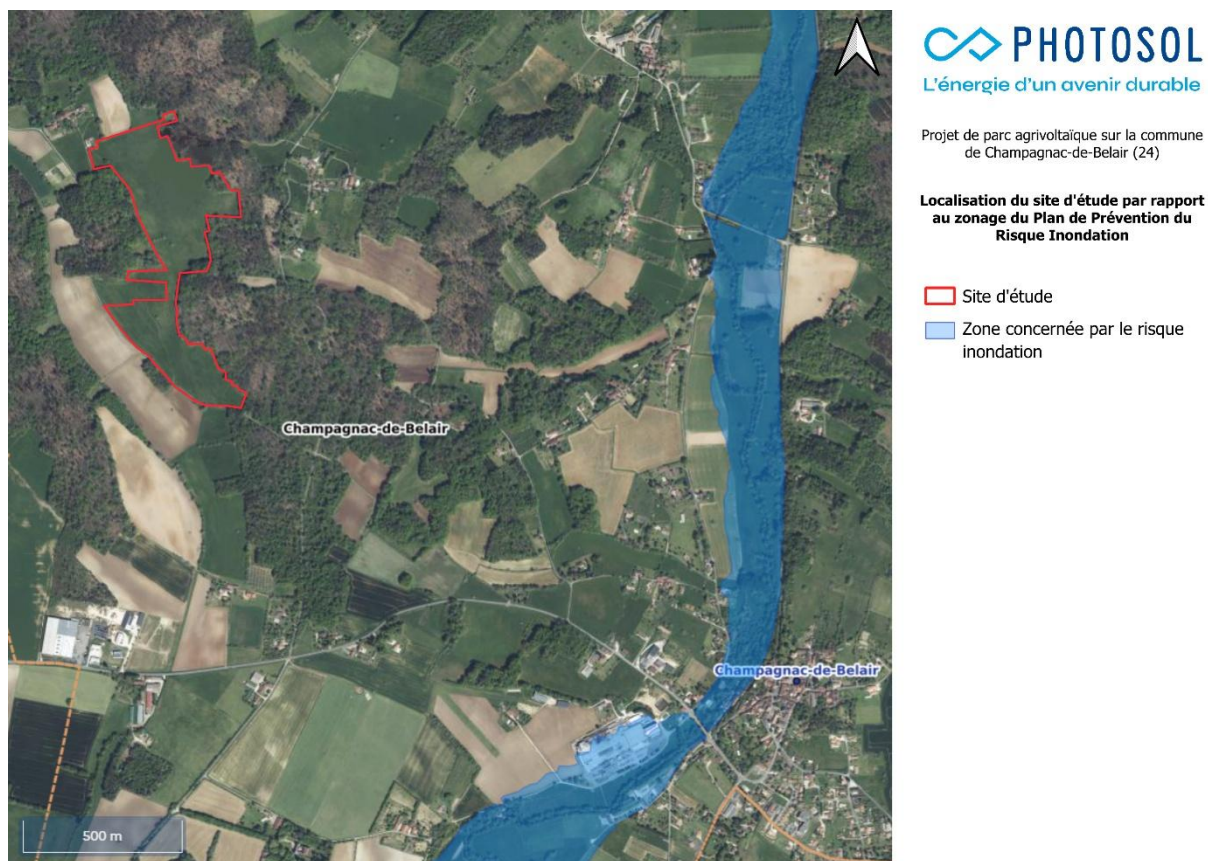
*Situation du site par rapport aux zones urbanisées*

## Risques technologiques et naturels

Une étude sur les risques technologiques et naturels est menée dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnementale. La prise en compte de ces risques dans l'identification des terrains est importante, car ces derniers compromettent le développement et la pérennité du projet agrivoltaïque. Sur la commune de Champagnac-de-Belair et dans un rayon de 10 km autour du site d'étude, seul un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé a été recensé ; il s'agit du PPRI de la Dronne, approuvé le 31 janvier 2014. Le site d'étude étant toutefois suffisamment éloigné du lit de la Dronne (qui se situe à environ 1,5 km à l'est), il n'est pas concerné par le périmètre.



*Situation du site par rapport aux Plans de Prévention de Risques naturels et technologiques*



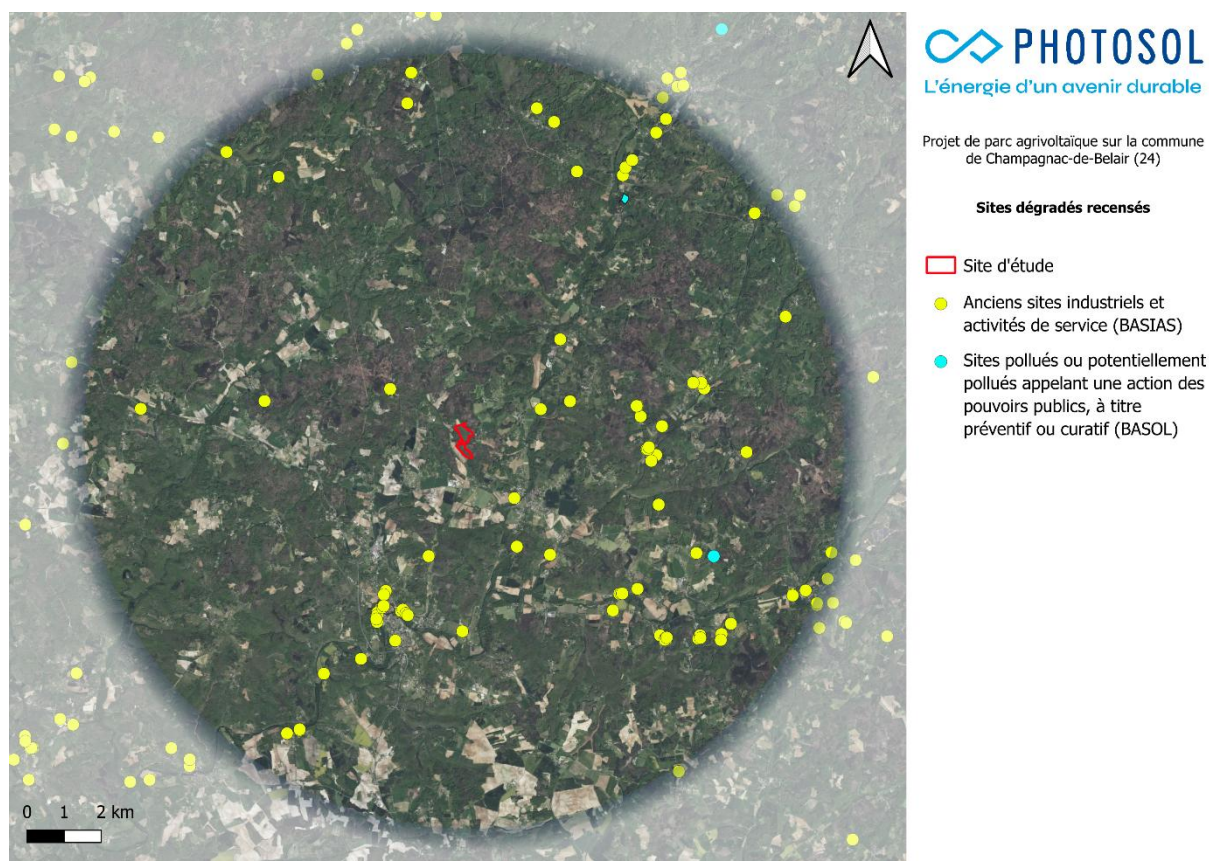
*Situation du site d'étude par rapport au zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation sur la commune de Champagnac-de-Belair*

La carte des zonages du PPRI sur la commune de Champagnac-de-Belair est accessible en ligne via le lien suivant :

<https://beta.dronneetbelle.fr/wp-content/uploads/2023/06/champagnac-zonages.pdf>

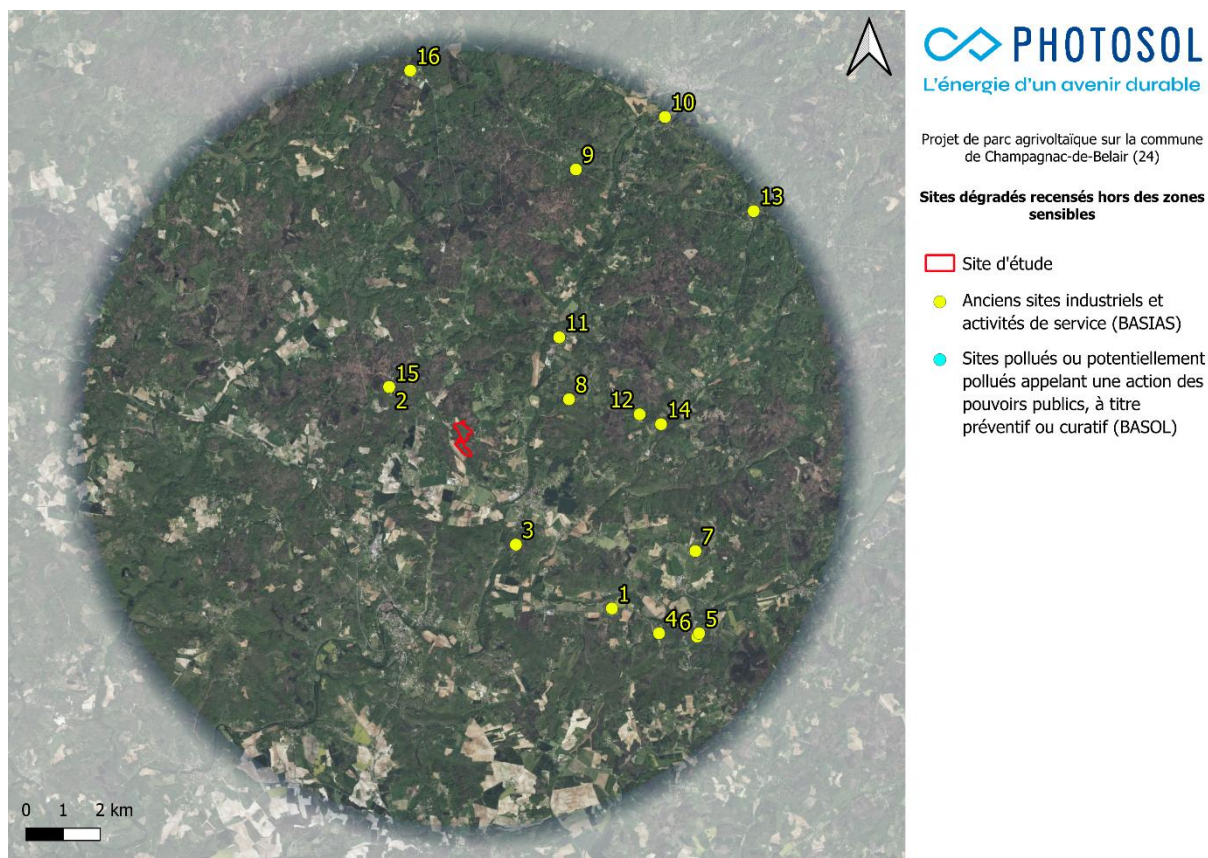
## Analyse comparative des anciens sites industriels

Conformément aux préconisations de l'Etat en ce qui concerne le choix des zones d'implantation pour les installations photovoltaïques, les sites à moindre enjeu foncier ont été étudiés aux alentours en utilisant deux ressources : la Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (BASIAS) et la base de données BASOL qui recense les sites et sols (potentiellement) pollués, nécessitant une intervention des pouvoirs publics. Au total, 81 sites BASIAS et 2 sites BASOL ont été identifiés dans un rayon de 10 km.



*Situation du site par rapport aux terrains à moindre enjeu foncier*

Parmi ces sites, il convient d'exclure d'emblée ceux qui sont toujours en activité, ainsi que ceux qui sont inclus dans les zonages patrimoniaux ou environnementaux précédemment présentés. Dans le cas de la communauté de communes Dronne et Belle, il est aussi préférable d'éviter les zones soumises au risque d'inondation. Sur la base de ce tri, il reste 16 sites BASIAS qui sont représentés sur la carte ci-après et listés dans le tableau en suivant.



*Les terrains dégradés situés à l'écart des zones sensibles*

*Terrains dégradés recensés hors zones sensibles*

| N° du site | Etablissement                                                       | Commune                  | Etat d'activité | Type d'activité                      |
|------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| 1          | Bonis André                                                         | CONDAT SUR TRINCOU       | Indéterminé     | Station-service et Garage            |
| 2          | BUGUEY Gaston                                                       | CANTILLAC                | En arrêt        | Dépôt de liquides inflammables       |
| 3          | Carrière souterraine "Les Borderies (ou Les Carrières de Verneuil)" | CONDAT SUR TRINCOU       | En arrêt        | Carrière souterraine                 |
| 4          | Carrière souterraine "Périgord Vert (dit aussi Rochevideau)"        | LA CHAPELLE FAUCHER      | Indéterminé     | Carrière souterraine                 |
| 5          | Carrière souterraine "Route de Puyroudier 1"                        | LA CHAPELLE FAUCHER      | En arrêt        | Carrière souterraine                 |
| 6          | Cave de M. Borie                                                    | LA CHAPELLE FAUCHER      | En arrêt        | Carrière souterraine                 |
| 7          | Commune de LA CHAPELLE FAUCHER                                      | LA CHAPELLE FAUCHER      | En arrêt        | Décharge communale                   |
| 8          | Commune de Quinsac                                                  | QUINSAC                  | En arrêt        | Décharge communale                   |
| 9          | Commune de Saint-Front-la-Rivière                                   | SAINT FRONT LA RIVIERE   | En arrêt        | Décharge communale                   |
| 10         | Décharge communale                                                  | SAINT PARDOUX LA RIVIERE | En arrêt        | Décharge communale                   |
| 11         | DUCONGER Raoul                                                      | QUINSAC                  | En arrêt        | Scierie                              |
| 12         | La commune                                                          | VILLARS                  | En arrêt        | Décharge communale                   |
| 13         | MEYNARD Nicolas                                                     | MILHAC DE NONTRON        | En arrêt        | Four à chaux                         |
| 14         | PAGEZIE Jean                                                        | VILLARS                  | En arrêt        | Préfabrication de matériaux en béton |
| 15         | ROYER Gaston                                                        | CANTILLAC                | En arrêt        | Tuilerie                             |
| 16         | SALAT Scierie                                                       | SAINT FRONT SUR NIZONNE  | Indéterminé     | Scierie                              |

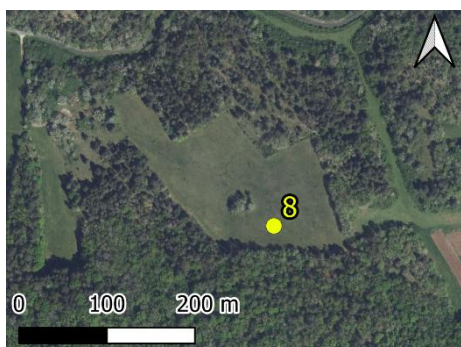
Les carrières souterraines et les bâtiments ne constituent pas des terrains d'implantation potentiels ; il reste donc cinq anciennes décharges communales qui sont étudiées ci-après.

### ***Anciennes décharges communales recensées :***



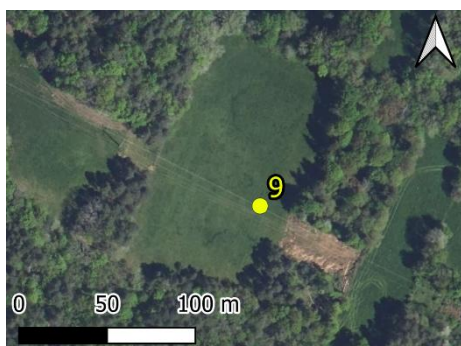
*Site 7 : Ancienne décharge communale*

Ce site était utilisé comme décharge pour les déchets ménagers et les ferrailles par la commune de La Chapelle-Faucher jusqu'à sa résorption en 1985. Il est aujourd'hui recouvert par une prairie permanente (Registre Parcellaire Graphique 2023). La surface du terrain (moins de 5 ha) est insuffisante pour envisager un projet agrivoltaïque, surtout au vu de la distance avec le poste source (plus de 10 km).



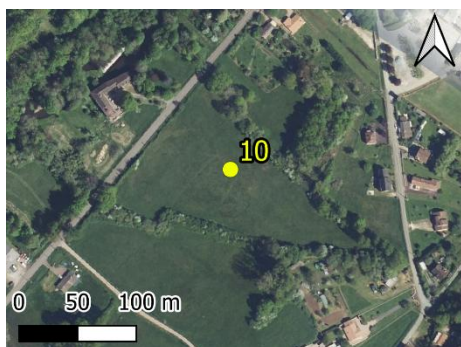
*Site 8 : Ancienne décharge communale*

Ce site enclavé dans un boisement était utilisé comme décharge par la commune de Quinsac jusqu'à sa remise en état en 1985. De même que le site précédent, il est aujourd'hui occupé par une prairie permanente dont la surface (moins de 3 ha) est très insuffisante pour y envisager un projet agrivoltaïque.



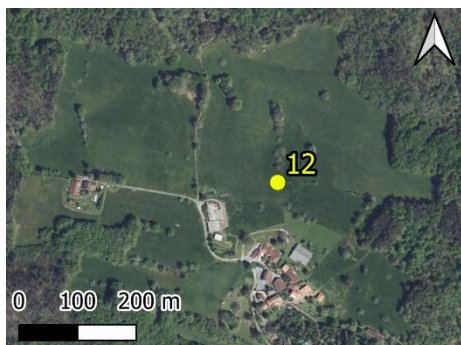
*Site 9 : Ancienne décharge communale*

Ce site, également enclavé dans un boisement, était utilisé comme décharge par la commune de Saint-Front-la-Rivière. Le terrain semble maintenant enherbé. Sa petite surface (environ 1 ha) ne permet pas d'envisager une installation photovoltaïque viable.



*Site 10 : Ancienne décharge communale*

Ce site était utilisé comme décharge par la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière jusqu'à sa résorption partielle en 1985. Le terrain semble maintenant enherbé. Sa petite surface (environ 1 ha) ne permet pas d'envisager une installation photovoltaïque viable. Ce site est par ailleurs visible depuis les nombreuses habitations qui l'entourent.



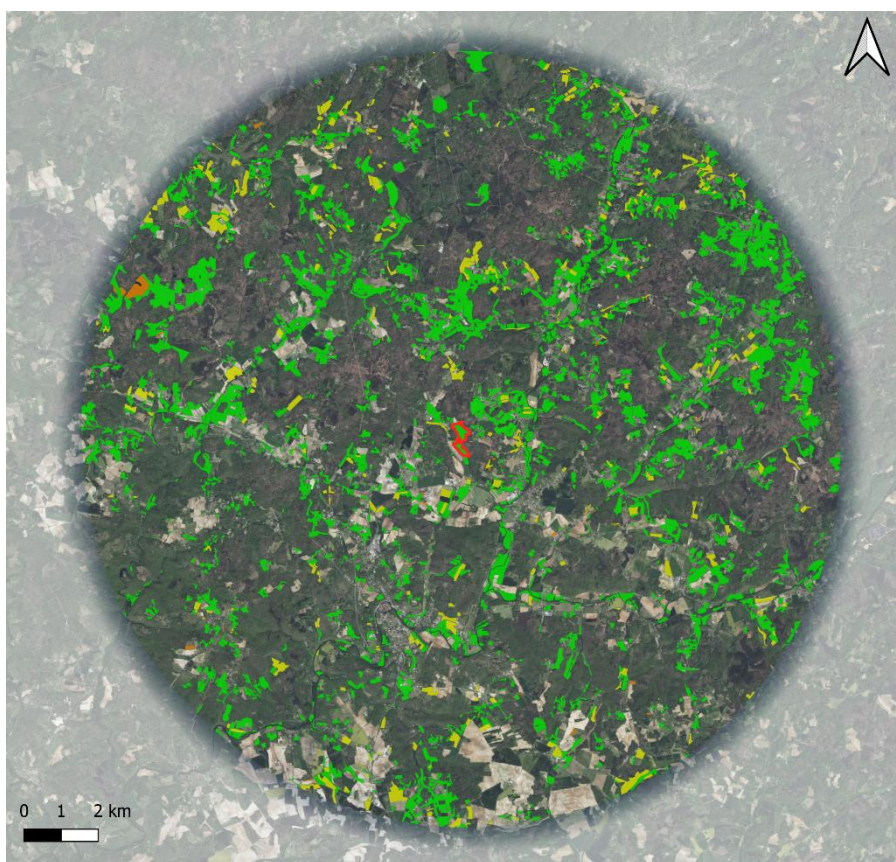
Ce site était utilisé comme décharge par la commune de Villars jusqu'à sa remise en état en 1985. Il est aujourd'hui recouvert par une prairie permanente d'environ 11,7 ha (Registre Parcellaire Graphique 2023). Cette surface est insuffisante au vu de la distance de raccordement nécessaire (environ 12 km). Ce site est par ailleurs visible depuis les habitations du lieu-dit Lasmanas.

Site 12 : Ancienne décharge communale

Ainsi, l'analyse des terrains à moindre enjeu foncier sur un rayon de 10km autour de la zone d'implantation du projet ne permet pas d'identifier de sites alternatifs sur lesquels un projet photovoltaïque viable serait envisageable.

### **Analyse comparative des parcelles agricoles**

Au total, 4961 parcelles classées au Registre Parcellaire Graphique (RGP) de 2023 ont été identifiées dans un rayon de 10 km autour du site du projet. Parmi les parcelles identifiées, 2375 sont occupées par des prairies permanentes, 375 correspondent à des prairies temporaires et 145 sont des surfaces non exploitées.



**PHOTOSOL**  
L'énergie d'un avenir durable

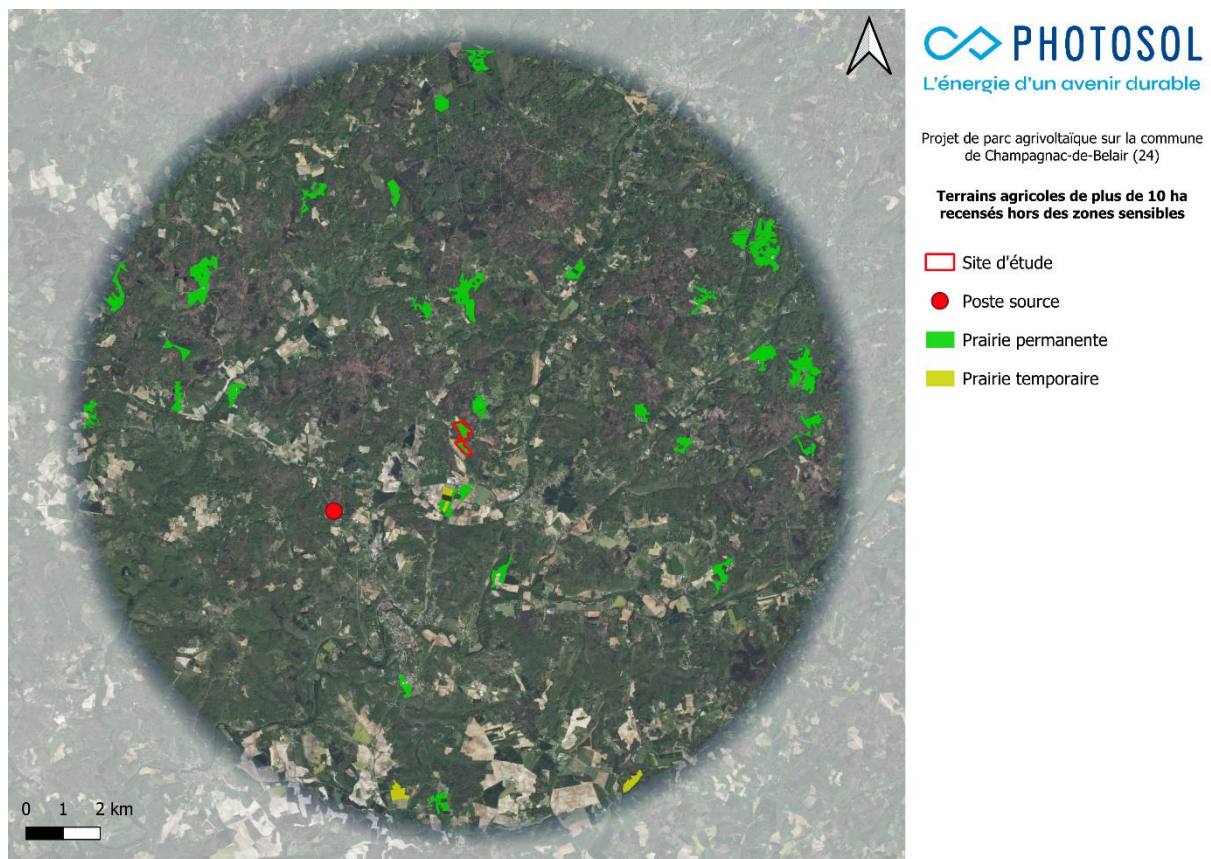
Projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Champagnac-de-Belair (24)

**Terrains agricoles recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude**

-  Site d'étude
-  Prairie permanente
-  Prairie temporaire
-  Surface agricole temporairement non admissible, autre que surface pâturable

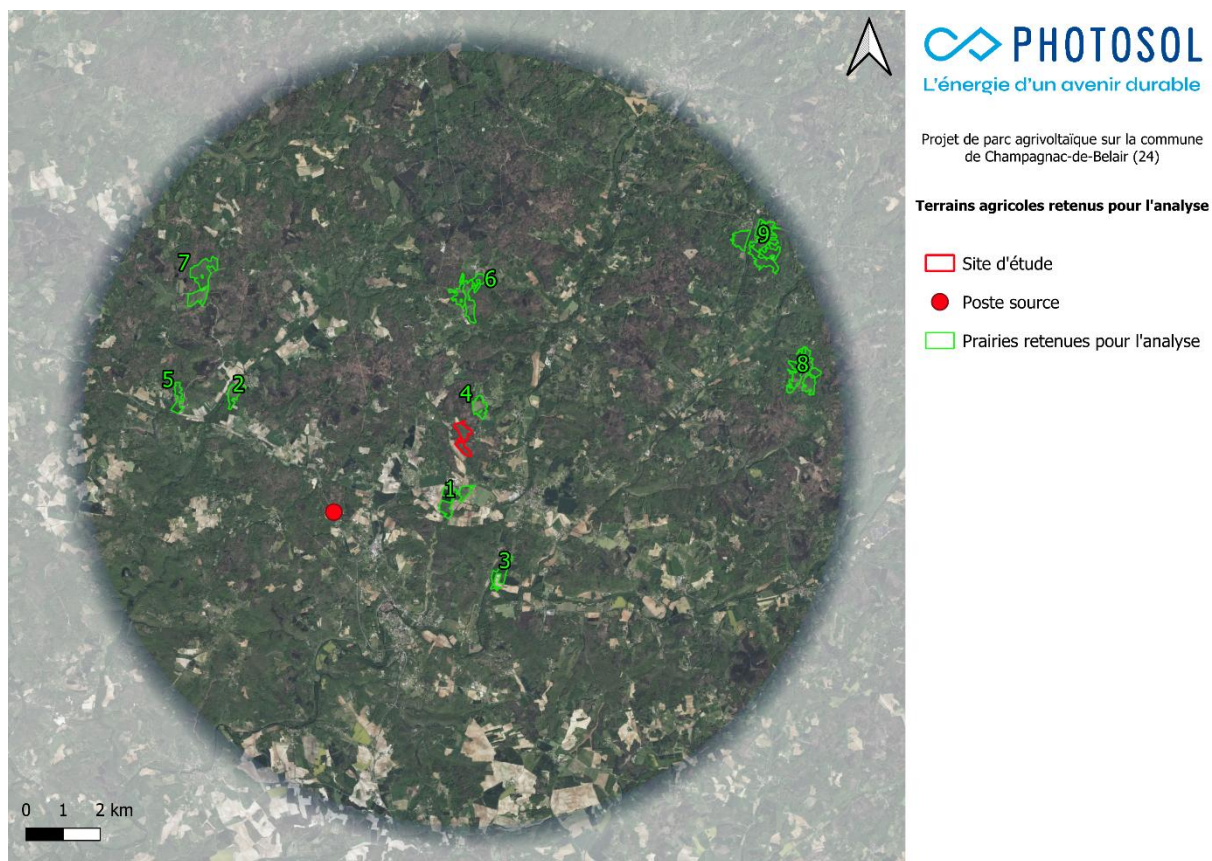
Situation du site par rapport aux terrains agricoles

Parmi ces trois catégories de parcelles agricoles, seuls sont considérés les terrains d'une superficie supérieure ou équivalente à 10 hectares qui sont situés en dehors des zonages environnementaux et des protections patrimoniales recensés précédemment. Ce second tri fait ressortir 28 terrains qui sont représentés sur la carte ci-dessous.



*Prairies de plus de 10 ha recensées hors des zones sensibles*

Selon la distance au poste source, certains de ces terrains ne sont pas d'une taille suffisante pour permettre une production électrique qui garantirait la rentabilité du projet par rapport aux coûts de raccordement. Après avoir écarté ces terrains, il en reste 9 à analyser ; ces sites sont représentés sur la carte ci-après et listés dans le tableau en suivant, puis étudiés plus en détail un par un. Il convient de noter qu'un autre poste source est présent à Thiviers, à l'est du rayon étudié, et pourrait être envisagé pour le raccordement des sites n°8 et 9.



*Prairies d'une superficie suffisante par rapport à la distance au poste source recensées hors des zones sensibles*

#### *Terrains agricoles analysés*

| N° | Type de culture    | Surface (ha) | Distance au poste source à vol d'oiseau (km) | Distance de raccordement nécessaire (km) |
|----|--------------------|--------------|----------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1  | Prairies           | 27,7         | 2.97                                         | 4,6                                      |
| 2  | Prairie permanente | 13,7         | 3.93                                         | 4,7                                      |
| 3  | Prairie permanente | 14.8         | 4.57                                         | 7,8                                      |
| 4  | Prairie permanente | 15.5         | 4.61                                         | 6,9                                      |
| 5  | Prairie permanente | 13           | 4.93                                         | 5,5                                      |
| 6  | Prairie permanente | 45,2         | 6.5                                          | 9,4                                      |
| 7  | Prairie permanente | 50.5         | 6.62                                         | 9,5                                      |
| 8  | Prairie permanente | 52,5         | 13.05                                        | 17,4                                     |
| 9  | Prairie permanente | 78,6         | 13.18                                        | 18,1                                     |

## Analyse des terrains agricoles analysés et non retenus :



Site 1 : Prairies (27,7 ha)

Ce site regroupe 7 prairies permanentes et 2 prairies temporaires, pour une surface totale d'environ 28 ha. La distance de raccordement au poste source (4,6 km) semble à première vue raisonnable au vu de la surface de la parcelle, mais la surface réellement disponible est moindre. En effet, les portions de terrain très étroites isolées par des haies ne sont pas propices à l'installation de panneaux, ce qui retire environ 2,5 ha. Il faudra aussi potentiellement prévoir une bande de 50 m entre le boisement et les premiers panneaux pour prendre en compte le risque incendie, ce qui retire de nouveau 3 ha. Les caractéristiques du terrain impliquent un aspect morcelé sur site, multipliant les covisibilités. Le site présente des enjeux paysagers non négligeables en raison de sa visibilité depuis les habitations et la route qui longe le terrain au nord.



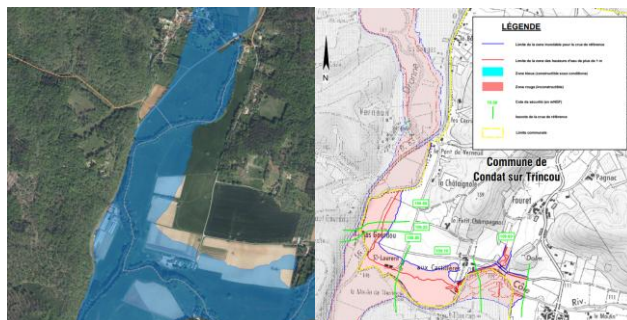
Site 2 : Prairie permanente (13,7 ha)

Ce site regroupe 3 parcelles de prairie permanente et il est situé à une distance similaire du poste source (4,7 km par les routes). Il est cependant bordé par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ce qui laisse présager des enjeux importants liés à la biodiversité : une ZNIEFF de type 1 (« Réseau hydrographique et côteaux du Boulou aval ») et une ZNIEFF de type 2 (« Vallée et côteaux du Boulou »). Par ailleurs, ce site est directement visible depuis les habitations du hameau situé au nord-est, quasiment sans aucun masque paysager naturellement présent.



Site 3 : Prairie permanente (14,8 ha)

Ce site correspond initialement à une prairie permanente de 17,5 ha, dont a été retranchée une partie d'environ 2 ha au nord qui est incluse dans une ZNIEFF de type 2 (« Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-La-Rivière à sa confluence avec l'Isle »). La surface du terrain paraît à peine suffisante au vu de la distance au poste source (environ 8 km). Dans tous les cas, ce terrain est situé en bordure de la Dronne, dans la zone inconstructible du Plan de Prévention du Risque Inondation sur la commune de Condat-sur-Trincou (voir zonages ci-dessous).



Périmètre du PPRI (Géorisques)      Zonages du PPRI (Dronne et Belle)

La carte des zonages du PPRI sur la commune de Condat-sur-Trincou est accessible en ligne via le lien suivant :

<https://beta.dronneetbelle.fr/wp-content/uploads/2023/06/condat-zonages.pdf>



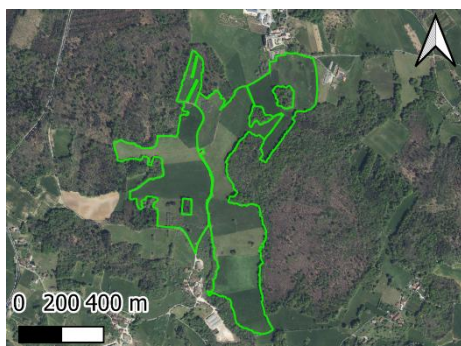
Site 4 : Prairie permanente (15,5 ha)

Ce site correspond à une prairie permanente de 15,5 ha. La distance au poste source (7 km par les routes) semble à première vue raisonnable au vu de la surface de la parcelle, mais la surface réellement disponible est moindre ; en effet, la zone arborée au nord et la portion du terrain isolée par une rangée d'arbres au sud ne sont pas propices à l'installation de panneaux, ce qui laisse moins de 10 ha potentiellement utilisables. Ce site présente par ailleurs des enjeux paysagers non négligeables en raison d'une covisibilité depuis les habitations des lieux-dits Les Canquilloux et Chancelade, ainsi que depuis les routes qui mènent à ces habitations.



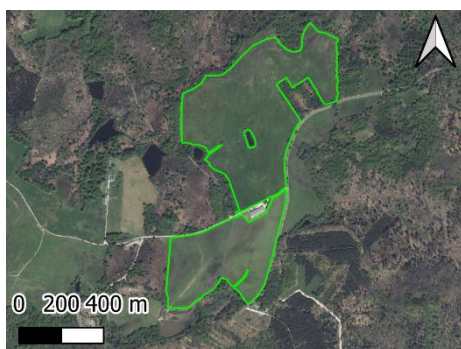
Site 5 : Prairies permanentes (13 ha)

Ce site correspond à une parcelle d'environ 13 ha couverte par une prairie permanente. Au vu de la distance de raccordement nécessaire (5,5 km), la surface du terrain semble à peine suffisante. De plus, il est nécessaire de prendre en compte un recul de 50 m qui doit séparer les panneaux des boisements et qui retire potentiellement environ 2 ha. De plus, la parcelle est située à moins de 300 m de deux ZNIEFFs, ce qui laisse présager des enjeux importants liés à la biodiversité : une ZNIEFF de type 1 (« Réseau hydrographique et côteaux du Boulou aval ») et une ZNIEFF de type 2 (« Vallée et côteaux du Boulou »). Par ailleurs, ce site est visible depuis les habitations qui sont situées à l'est, et depuis le camping « Les Etangs de Plessac » à l'ouest.



Site 6 : Prairie permanente (45,2 ha)

Ce site regroupe 5 parcelles de prairie permanente, pour une surface totale d'environ 45 ha. Ce site étant entouré de boisements, environ un tiers de la surface du terrain serait inutilisable en raison des mesures anti-incendie qui préconisent un débroussaillage de 50 m entre les boisements et les premiers panneaux. Ce site présente par ailleurs des enjeux paysagers non négligeables en raison de sa visibilité depuis le nord et le sud des parcelles. Cela impliquerait une réduction des terrains pouvant potentiellement accueillir une implantation sur une vingtaine d'hectares, ce qui est insuffisant vis-à-vis du raccordement envisagé à plus de 9 km.



Site 7 : Prairies permanentes (50,5 ha)

Ce site regroupe deux parcelles de prairies permanentes, pour une surface totale d'environ 50 ha. Le terrain étant bordé par un boisement, la prise en compte du risque incendie entraînerait une réduction de surface disponible d'environ 20 ha pour respecter une bande de 50 m de débroussaillage depuis les premiers panneaux. Ce boisement est par ailleurs inclus dans une ZNIEFF de type 1 (« Landes des trois pierres »), et une ZNIEFF de type 2 (« Vallées et côteaux du Boulou ») est présente à moins de 100 m. La proximité de ces zonages suggère des enjeux liés à la biodiversité qu'il est préférable d'éviter.



*Site 8 : Prairie permanente (52,5 ha)*

Ce site regroupe 14 parcelles de prairie permanente, pour une surface totale d'environ 52 ha. De même que le site 6, ce terrain présente un découpage très irrégulier et est entouré de boisements, ce qui réduit considérablement la surface réellement utilisable et multiplie les covisibilités. Ce site présente en effet des enjeux paysagers flagrants puisqu'il encercle les lieux-dits « Les Thomas » et « Les Vergnes ».



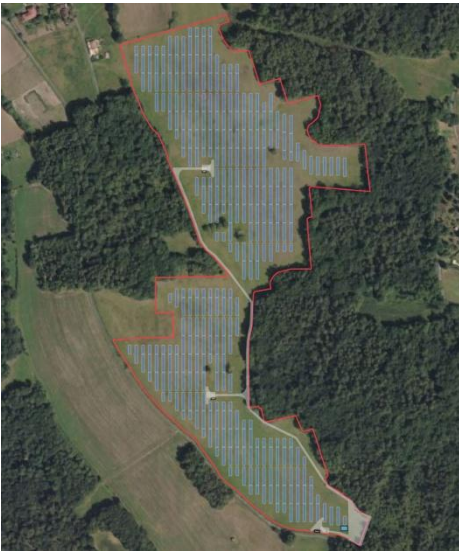
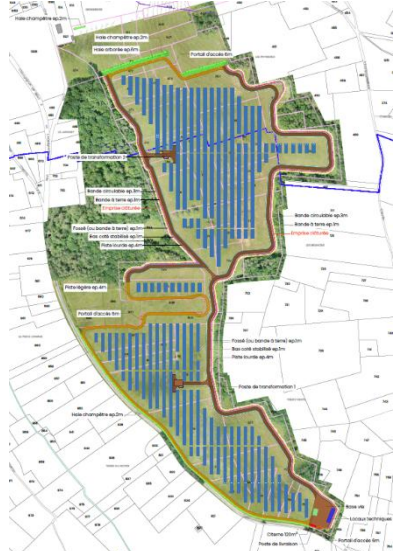
*Site 9 : Prairie permanente (78,6 ha)*

Ce site regroupe 10 parcelles de prairie permanente, pour une surface totale d'environ 79 ha. De même que les sites 6 et 8, ce terrain présente un découpage très irrégulier et est entouré de boisements, ce qui réduit considérablement la surface réellement utilisable et multiplie le nombre de clôtures nécessaires. Ce site présente par ailleurs des enjeux paysagers non négligeables en raison de sa visibilité depuis les lieux-dits « Les Fayes », « Négretterie » et « Piogeat » qui sont situés respectivement au nord, à l'ouest et au centre des terrains concernés.

## **Conclusion**

L'analyse des potentialités de déploiement d'installations photovoltaïques au sol dans la partie ouest de la Communauté de Communes Dronne et Belle montre que le site de Champagnac-de-Belair est idéal pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque : il est situé sur une prairie permanente, proche du poste source présumé, à l'écart des zonages environnementaux et des sites à enjeu paysager. Par ailleurs, aucun autre site alternatif (de moindre enjeu foncier ou autre) ne semble pouvoir accueillir un projet photovoltaïque similaire aux alentours. Enfin, ce projet sur la commune de Champagnac-de-Belair s'inscrit dans l'atteinte des objectifs fixés par le SRADDET.

## Comparaison des variantes :

| Variante 1 :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Variante 2 :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Variante définitive :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p>Puissance installée : 12,50 MWc.</p> <p>Surface clôturée : 19 hectares.</p> <p>Dimensionnement : 2 rangées de panneaux / 5m60 d'Espace Inter-rang.</p> <p>Installations électriques : 1 poste de livraison / tranformation + 1 poste de tranformation.</p> <p>OLD réalisée sous les boisements + recul réglementaire des panneaux depuis la lisière.</p> | <p>Puissance installée : 11 MWc.</p> <p>Surface clôturée : 18 hectares.</p> <p>Dimensionnement : 2 rangées de panneaux / 6,70 m d'Espace Inter-rang.</p> <p>Installations électriques : 1 poste de livraison / tranformation + 2 postes de tranformation.</p> <p>OLD réalisée sous les boisements + recul réglementaire des panneaux depuis la lisière.</p> <p>Evitement des arbres isolés</p> | <p>Puissance installée : 8 MWc.</p> <p>Surface clôturée : 15,1 hectares.</p> <p>Dimensionnement : 2 rangées de panneaux / 6,70 m d'Espace Inter-rang.</p> <p>Installations électriques : 1 poste de livraison / tranformation + 2 postes de tranformation.</p> <p>OLD réalisée sous les boisements + recul réglementaire des panneaux depuis la lisière.</p> <p>Evitement des arbres isolés, implantation de masques paysagers végétalisés.</p> |

